בס"ד

Association Cultuelle Israélite d'Aulnay sous Bois
3, Avenue Clermont Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
BETHMOSCHE.FREE.FR

EDITORIAL du numéro 77 de Juillet 2002

?

Chers amies et amis,

Dernier bulletin avant les vacances d'été. Plusieurs petites choses avant de boucler vos valises et partir vers le soleil.

Je vous rappelle que les offices du vendredi soir et de samedi sont maintenus pendant les mois de Juillet et Août et il est très important que ceux qui resteront à Aulnay durant cette période y participent afin que l'on ne soit pas obligé de fermer. Ce qui serait bien triste. Je vous rappelle les horaires de Vendredi soir 19h30, de samedi matin 9h30 et de samedi soir environ vers 20h30.

Retour arrière sur la remise des prix du Talmud Torah qui a eu lieu Dimanche 23 Juin en présence de tous les enfants et des parents. Merci à vous d'être venu aussi nombreux. Merci aussi aux professeurs pour l'énorme travail effectué durant cette année scolaire.

Je vous donne rendez vous le Dimanche 6 Octobre à 9h30 pour les inscriptions pour l'année 5763.

Concernant le journal de la rentrée, il vous sera adressé courant Août. Il contiendra , je l'espère le petit calendrier ainsi que les horaires des fêtes du mois de Tichri.

Je vous souhaite en mon nom et en celui de tout le Comité de bonnes vacances et j'espère vous retrouver en septembre en très bonne santé , si D.... veut.

Dernièrement : Mr Roubine a quitté son pavillon d'Aulnay sous Bois pour se rapprocher de ses enfants à Paris. Nous avons tous été très émus par ce départ. Nous espérons que Mr Roubine réussira à créer la même ambiance dans son nouveau lieu de culte. Merci Mr Roubine pour tous ce que vous avez apporté à notre communauté. Vous nous manqué déjà beaucoup.
F. Silvera

CHALOM Monsieur ROUBINE

Le mot du Président

?

Vous n'ignorez pas qu'après les moments douloureux qu'il vient de traverser, Monsieur Alfred ROUBINE a pris la décision de quitter Aulnay sous Bois, pour se rendre à Paris , plus près de ses enfants et de sa famille.

Ce choix qu'il a fait lui appartient, mais qu'il me soit permis, en mon nom personnel et au nom de la communauté toute entière, de dire comment nous ressentons cette décision.

Monsieur ROUBINE, vous avez oeuvré pour cette communauté de la rue Clermont Tonnerre à Aulnay sous Bois, comme personne ne l'avait fait avant vous. Vous avez été le témoin, il y a plus de trente ans maintenant, de la situation de déclin dans laquelle se trouvait notre synagogue, à raison d'un défaut de fréquentation, du à l'éloignement ou la disparition de ses fidèles, et votre souci n'a été que de voir l'activité revenir dans ce lieu, qui semblait voué a la désertification. Et bien, je peux en témoigner, puisque je vous ai aidé dans cette entreprise, dans la mesure de mes moyens et de mon temps, vous avez réussi seul, là ou d'autres se seraient bien vite découragés.

Grâce a vos efforts, votre acharnement à démarcher, à rechercher et à trouver ce qui commençait à nous manquer grandement, vous avez pu réunir le quorum, et permettre la reprise des Offices, avec la régularité tant attendue.

D'autres aussi vous ont aidé, des difficultés se sont présentées, mais sous votre impulsion, avec beaucoup de générosité, de dévouement et de force de persuasion, vous avez gagné votre pari, et par là vous avez rempli une mission au sein de notre communauté, mission qu'il est temps de reconnaître, si cela n'a pas été précédemment, suffisamment , rappelé.

Chaque semaine, chaque époque de fête, en d'autres occasions éventuellement, il est apparu que rien ne pouvait se réaliser, sans que vous soyez présent. J'ai remarqué qu'il n'était jamais nécessaire de vous interroger, ou de vous demander, s'il serait bon de faire ou ne pas faire tel acte, pour améliorer, conforter ou rendre plus agréable telle manifestation, car chaque fois la réponse a été donnée avant que la question ne vous fût posée.

Votre présence quasi permanente dans les locaux, votre soin a veiller a ce que tout soit en place, les tâches que vous avez accomplies lorsque vous étiez trésorier de l'association, les démarches faîtes lors du renouvellement de nos " sepaharim ", les petits travaux que vous avez surveillés, car rien ne vous échappait, tout cela était entré dans nos habitudes, et peut-être que personne n'y faisait remarque. Soyez assuré que nous y songeons souvent.

Nous savions ,Monsieur ROUBINE, que des ennuis de santé vous touchaient très profondément, tant au niveau de votre personne, qu'au niveau de votre chère et regrettée épouse. Nous avons vu de quelle manière vous avez supporté ces dures épreuves, nous avons tenté de faire en vous

entourant, ce que nous pouvions pour adoucir votre peine, et nous continuerons a le faire, mais soyez certain qu'à notre tour nous sommes un peu tristes de vous voir vous éloigner. Je sais que vous ne nous oublierez pas. Sachez que nous ne vous oublierons pas non plus, et que nous garderons de vous le meilleur souvenir, en vous souhaitant, dans votre nouvelle retraite, un bon et long séjour, auprès des vôtres, une bonne santé et la paix.

Shalom Monsieur Roubine et à très bientôt.

Le mot de Mr Roubine Fradji
?

Cher(e)s Correlegionnaires,
C'est avec beaucoup de regrets que je vous transmet ce message. Après trente années passées à Aulnay sous Bois et autant à mettre mes services et mon dévouement au sein de notre communauté, j'ai pris la décision de partir m'installer à Paris.
J'espère et souhaite continuer grâce à D…, ma B.A. pour la synagogue Berith Chalom à Paris Saint Lazare.
Je souhaiterais également remercier encore une fois , tous et toutes qui m'ont soutenu lors du décés de mon épouse. Ne voulant pas vous dire Adieu , mais un simple « au revoir ». Veuillez recevoir, mes cher(e)s ami(e)s toute ma sympathie ainsi que mon amitié profonde.
Vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : Mr Roubine Alfred , 12 rue d'Amsterdam 75009 Pars (Tel 01.45.26.41.22)

LES INFOS COMMUNAUTAIRES ?

Informations Générales	***Horaires des Offices de Chabbat***	***Jeûne***
De nouvelles tables ont été achetées pour la véranda. En ce qui concerne les anciennes tables : une est restée à la synagogue , une autre est partie à la poubelle et les deux autres ont été réparées. Elles sont à la disposition des membres de la Communauté dans la cas ou vous en auriez besoin. Prière de me contacter.	* Vendredi soir à 19h30. * Samedi matin à 9h30. * Samedi soir arbith fixés 2 heures avant la sortie du Chabbat. *Nous vous rappelons que l'office de samedi matin est suivi d'un apéritif.* *Venez nombreux surtout pendant la période des vacances d'été ou la synagogue est un peu désertée.*	**Attention Jeûne du 9 Av le 18 Juillet** **(voir encadré ci-dessous)**

Bilan des comptes du Talmud Torah
'

	Année 1998-1999	Année 1999-2000	Année 2000-2001	Année 2001-2002
Les recettes	1 806.52	2 430.04	2 669.38	2 465.68
Les dépenses	4 955.17	4 921.17	5 014.72	4 740.24
	6 761.69	7 351.21	7 684.10	7 205.92

19 enfants inscrits (dont 3 partis en cours d'année).
3 professeurs pour 3 classes.
Fonctionne tous les dimanches matins de 9h30 à 12h30.
Cotisations impayées : 198.18 .

Attention : le poste " recettes " correspond uniquement aux cotisations payées par les parents d'élèves du Talmud Torah.
Le poste " dépenses " regroupent le paiement des professeurs, les achats divers pour les cours et les achats pour les fêtes (hormis la fête de Pourim – qui rentre dans le cadre des rassemblements communautaires) .

LE JEUNE DU 09 Av (© alliancefr.com)
¤

Le 9 Av, le jeune commencera Mercredi 17 juillet au coucher du soleil soi à 21h40 et se terminera Jeudi 18 Juillet à 22h44 ***Après Roch Hodech Av.***
On ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin (les alcools sont permis). Cependant on boira le vin de la Havdalah. Pendant Chabbat, on mange de la viande et on boit du vin.
On ne portera pas de vêtements neufs même ceux sur lesquels on ne récite pas Chéhé'hiyanou. On ne portera donc pas de chaussures neuves. Il est même interdit d'acheter des vêtements neufs, des meubles et tout ce qui procure une grande joie cependant on peut acheter les ustensiles de cuisine dont on a besoin. Dans tous les cas, on permettra d'acheter des soldes qu'on risque de ne pas trouver après cette période.
On n'effectue pas de travaux d'enjolivement comme peintures, papier peint, carrelage, même s'ils ont été commencés avant Roch Hodech. Cependant il est permis de poursuivre le travail si les ouvriers sont payés à la tâche et que l on ne peut pas les

Interrompre. De la même manière on peut entreprendre des travaux si leur non-exécution entraîne une perte.

La semaine du 9 Av :

On ne va pas chez le coiffeur (hommes, femmes et enfants), on ne se rase pas.

La veille du 9 Av (soit le 17 Juillet)

On n'étudie pas la Torah depuis le 8 Av après-midi (Hatsot). Dès le coucher du soleil, il est interdit de manger ou de boire quoi que ce soit, on ne porte plus de chaussures de cuir et on ne se lave pas le visage et les mains, sauf les doigts à la sortie des toilettes.

Le 9 AV. (soit le 18 Juillet)

En souvenir du Temple qui a été détruit nos sages nous ont interdit ce jour là :.

4 De manger et de boire : depuis le mercredi soir 17 juillet 2002 21h40 jusqu'au Jeudi 18 Juillet vers 22h44..

La femme enceinte et celle qui allaite doivent également jeûner ce jour là ; cependant si elles risquent de tomber malade sans pour autant mettre leur vie en danger elles sont dispensées de jeûner De la même manière la femme dans les 30 jours qui suivent son accouchement ou une personne malade ne jeune pas.

4 De porter des chaussures en cuir :

Que la semelle ou le dessus soit en cuir . On devra donc mettre des chaussures de toile, plastique,... mais on évitera de sortir avec ses pantoufles ou toutes sortes de chaussures pouvant entraîner des moqueries,

4 De se laver et de se parfumer :

Toute toilette d'agrément même à l'eau froide est interdite y compris le visage, les mains et les pieds. Cependant si on a les mains sales, on peut les laver. Le matin au lever du lit ou à la sortie des toilettes on se lavera les doigts. La maîtresse de maison peut se laver les mains pour les besoins de la cuisine. Toutes les pommades ou les crèmes médicales sont permises. On interdira les déodorants.

4 D'étudier la Torah

Même par la pensée. Mais il est permis d'étudier les textes tristes comme Yirmiyahou (Jérémie); lyov (Job) ; le Midrash sur Eikha (les lamentations)... en s'abstenant cependant d'approfondir leurs études. Le ministre officiant peut réviser la lecture de la Torah du jour.

4 L'intimité conjugale : On s'interdira même de dormir dans le même lit.

4 De s'asseoir sur un siège : On s'assoit sur une couverture, ou sur un coussin posé par terre. Dès le début de l'après-midi (cette année 13 h 55) on pourra s'asseoir sur une chaise.

4 De se saluer :

On ne dira pas à son prochain "bonjour, au revoir, comment ça va ? Chalom..." On ne demande pas des nouvelles de la santé de son prochain. Si quelqu'un par ignorance de la loi salue et à plus forte raison si c'est un non juif, on lui répondra d'une manière discrète.

4 Toute promenade :

Ainsi que toute réjouissance; on s'abstiendra de fumer tout au long de la journée, on s'interdira également de sentir tout parfum.

4 De faire des travaux :

On s'interdira de travailler ou d'entreprendre chez soi tout travail qui nécessite une grande réflexion ou fatigue.

Les femmes s'abstiennent de tout travail ménager . Cependant il est permis de faire ce qu'il faut pour une Mitsvah ainsi que tout travail qui évite une perte. Les magasins d'alimentation peuvent ouvrir leur porte.

L'après-midi, les travaux sont autorises. Cependant celui qui craint D.ieu s'interdira toute la journée de faire du travail ou du commerce afin de ne pas éloigner son esprit du deuil et de l'affliction causés par la destruction du Temple.

La Tefilah

Le soir

Dès le début de la prière on lit avec tristesse: " AL NAHAROT BAVEL", "OY'KI YARAD", "HAAZINOU HACHAMAIM", on commence la Tefilah de ARBIT, on intercale dans la Amidah "Anenou" et "Nahem" (pendant toutes les prières du 9 Av), on dit "Hatsi Kadich" on récite la bénédiction " Boré méoré haech" avec une flamme (sortie de Chabbat), on lit Ekha (lamentations) puis "VEATA KADOCH" le Hazan prononce un Kadich spécial, et chacun selon son minhag récite les kinot, puis on termine par le Kadich "yéhé-chélama raba" suivi de "Alénou Lechabeach" .

Le matin (Cha'harit) :

Nous récitons toutes les brakhot hacha'har, sauf "Chéassa li kol Tsorki".

Si le minhag de la synagogue dans laquelle on prie est de mettre les Téfilin le matin, on les mettra avec les fidèles. Sinon on les mettra uniquement chez soi, on lira le Kriat Chéma, puis on les retire avant d'aller à la Synagogue.

La prière se déroule comme d'habitude jusqu'à la 'Hazara, puis on lit "Haazinou", les kinot avec amertume, un Kadich spécial et on lit dans la Torah "Ki tolid banim", on récite ensuite Hatsi Kadich, la Haftara, Achré Ouva létsion, Kadich "yéchélama" on entre le Sépher Torah en disant "AI Naharot Bavel" on récite Eikha, Kadich yéhéchélama, Barakhou et enfin Alénou Lechabeah.

L'après-midi (Min'ha) :

On commence les Kétoret suivi de 'Hatsi Kadich. On sort le Sépher Torah, on lit "Vaye'hal", suivi de la Haphtara "Chouva" on récite 'Hatsi Kadich, on prie la Amidah, dans la 'Hazara on récite Birkat Cohanim, après la 'hazara on récite les versets de consolation, Kadich Titkabal, Chir Hamaalot, Kadich "yéhe chélama", Alénou Léchabéah. On prie Arvit. Si c'est avant la nuit on fera attention de ne pas commencer avant l'heure du Plag Haminha. C'est

d'ailleurs ainsi qu'on doit se comporter toute l'année. Puis on fait la bénédiction sur la lune après s'être lavé les mains avec un récipient et sans prononcer la bénédiction.

Le 10 AV .

L'interdiction de consommer de la viande et de boire du vin se poursuit le 10 Av jusqu'à l'heure du midi (solaire, soit 13h55).